

	Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
Communauté de Communes des Vosges du SUD (CCVS)
SIRET/SIREN
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
26 bis Grande Rue 90170 ETUEFFONT
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
ANDERHUEBER Jean-Luc, Président de la CCVS
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
CREMEL Jérémie – Responsable Urbanisme
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
26 bis Grande Rue 90170 ETUEFFONT 03.84.54.72.54 Jeremy.cremel@ccvosgesdusud.fr

2. Identification du PLU	
2.1	Type de document concerné (PLU, PLU(ii))
	PLU
2.2	Intitulé du document
	PLU de la Commune de Lachapelle sous Rougemont
2.3	Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
2.4	Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
	Commune de Lachapelle sous Rougemont
2.5	Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
	Voir notice Modification simplifiée

3. Contexte de la planification	
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables	
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, nom du document et date d'approbation :	
SRADDET Bourgogne Franche Comté approuvé le 16/09/2020	
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :	
SCOT du Territoire de Belfort approuvé le 27 février 2014, et rendu exécutoire le 4 mai 2014.	
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?	
SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2022 SAGE ALLAN approuvé par l'arrêté inter-préfectoral du 28 janvier 2019 SRCE de Franche-Comté a été approuvé par délibération du Conseil régional en assemblée plénière du 16 octobre 2015	
3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU	
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	